

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 mai 2014

La fabrica quoi, 4 impasse du domaine 27180 Les Baux Ste Croix

L'an deux mille quatorze, le 12 mai à 20 heures, les membres de l'association, se sont réunis à la salle des fêtes des Baux Ste Croix sur convocation du conseil d'administration en date du 1er novembre.

L'assemblée est présidée par M Troissant Kévin en sa qualité de président. Le secrétariat est assuré par M Bruneaux Benjamin; les informations sont énoncées par Cloé Troissant-

Le président constate que la majorité des membres sont présents ou représentés ; le nombre total de voix est ainsi de 17.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- lecture du rapport moral et du rapport d'activité-
- lecture et approbation du rapport financier relatif aux comptes de l'exercice
- quitus au trésorier ;
- approbation du budget pour l'exercice 2014
- Projets 2014

Il donne ensuite lecture du rapport moral de l'association et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2013 l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a

été présenté. Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au trésorier pour l'exercice écoulé. Affectation au résultat- Après présentation du budget de l'exercice 2014 l'assemblée générale approuve ledit budget tel qu'il lui a été présenté. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

A été décidé suite à l'approbation du bilan d'activité 2013 de mener à bien les projets de 2014 fête de la peinture des 31 mai et 1^{er} juin- foire à tout des enfants le 31 août – fête italienne le 12 octobre et marché artisanal le 14 décembre. Et de participer aux activités d'animation de la mairie- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'association fera une demande de subvention auprès de la mairie des Baux, du département et de la région pour ses divers projets de 2014. Dans le but de proposer aux plus grand nombre des manifestations et des spectacles gratuits ou à coût réduit. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23h heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le président et le secrétaire.

Troissant Kévin

Bruneaux Benjamin